

Accord médico-mutualiste : ce qu'en pensent les syndicats médicaux

© 22 décembre 2021 par V.Li



Revalorisation des consultations, soins appropriés, tiers-payants, téléconsultation, suppléments d'honoraires....Que pensent les syndicats médicaux de cet accord ? Quels sont les points importants pour les médecins spécialistes ?

La Commission nationale médico-mutualiste est parvenue à un accord mardi soir pour les années 2022 et 2023.

L'accord fixe d'abord les honoraires des médecins conventionnés. Ils augmenteront de 0,73 % le 1er janvier 2022. Au cours de cette période, un important programme de réformes s'annonce : le renforcement de la résilience du système de santé face aux crises sanitaires, la réforme des mécanismes de financement et de la nomenclature, et la réorientation des soins en fonction des objectifs de soins de santé dans le cadre d'une approche pluriannuelle.... L'objectif budgétaire partiel pour les honoraires des médecins s'élève à 9 milliards d'euros pour l'année 2022, soit une croissance de 2,4 % par rapport à 2021. La masse d'indexation des honoraires pour l'année 2022 s'élève à 82 millions d'euros, soit une hausse de 0,79% par rapport à 2021.

Que pensent les syndicats de cet accord ?

Pour le Dr Luc Herry, président de l'Absym, " il y a de nombreuses avancées pour les médecins spécialistes. Cet accord va dans un sens positif. Les autorités nous demandent de faire des gros travaux de réformes (transparence des honoraires médicaux, rémunération des médecins...). Nous voulons bien les faire pour autant que l'on tienne compte de notre responsabilité au quotidien dans les soins et de nos diplômes. Nous souhaitons être reconnus pour ce que l'on est. Cette réforme permet d'avancer dans la revalorisation des consultations, les soins appropriés, la téléconsultation, la nomenclature, le tiers-payants..."

De son côté, le Dr Goubella Ahmed, néphrologue du Cartel ajoute que dans cet accord, "il faut voir le court-terme et le long terme. Il y a de belles avancées des deux côtés notamment pour l'anesthésie, la consultation de psychiatrie pour les enfants (anorexie), mais aussi la réallocation des honoraires de dialyse vers la consultation de néphrologie dans le but d'améliorer la prise en charge préalable et la pré-dialyse chez les patients... »